



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRE POUR LE MARCHÉ DE TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE GROS ENTRETIEN ET DE PETITS AMÉNAGEMENTS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX - LOT N°1 : PLOMBERIE, INSTALLATIONS SANITAIRES ET COUVERTURE, PASSE AVEC LES SOCIETES LA LOUISIANE, BALAS ET SCHNEIDER**

**DÉCISION N° DM-24-305  
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur le JOUE et au BOAMP, le 07 juin 2024 relatif à l'accord-cadre multi-attributaire pour le marché de travaux d'entretien, de gros entretien et de petits aménagements dans les bâtiments communaux ;

**VU** le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 12 septembre 2024 ;

**CONSIDÉRANT** les offres des sociétés LA LOUISIANE, BALAS et SCHNEIDER, jugées économiquement les plus avantageuses au regard de l'ensemble des critères de jugement, pour le lot n°1 : Plomberie, installations sanitaires et couverture ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** l'accord-cadre multi-attributaire pour le marché de travaux d'entretien, de gros entretien et de petits aménagements dans les bâtiments communaux - Lot n°1 : Plomberie, installations sanitaires et couverture, avec les sociétés suivantes :

- LA LOUISIANE, sise 18, rue Buzelin – 75018 PARIS, représentée par Monsieur Cyril VENTURINI ;
- BALAS, sise 19, boulevard Louise Michel – 92238 GENNEVILLIERS Cedex, représentée par Monsieur Maher HOUDROUGE ;
- SCHNEIDER, sise 3, rue Pasteur – 91170 VIRY-CHATILLON, représentée par Madame Manuelle SCHNEIDER.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum annuel de 400 000,00 € HT.

Le marché est passé pour une période d'un an, et est reconductible tacitement trois fois, pour une période d'un an, soit pour une durée maximale de quatre ans.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des  
grands travaux, de l'habitat et des travaux de  
construction, d'entretien et de maintenance des  
équipements publics,

***Signé***

**Pierre LEBEAU**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20240930-Imc1H12412H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 01/10/2024  
Date de Publication : 01/10/2024